

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUIN 2021 A 19 HEURES

ORDRE DU JOUR

- 1. Approbation du procès-verbal du 4 mai 2021
- 2. Subvention exceptionnelle en faveur de l'Académie de la Dombes
- 3. Convention de portage foncier et de mise à disposition avec l'Etablissement Public Foncier (EPF) de l'Ain Acquisition de la parcelle C 3099
- 4. Enquête publique suite à la demande de la SCI EXETER III France 1 relative à l'exploitation d'un entrepôt logistique situé sur la commune de Bressolles
- 5. Écho des commissions
- 6. Questions diverses

<u>Présents</u>: M^{mes} et MM. Jacques PIOT, Philippe FERRAND, Aurélie VANNIER, Jean-Gérard MAURICE, Sylvie MARQUES, Gontran BROZZONI, Josiane MAURICE, Jacques VAGANAY, Jean-Philippe FAVROT, Françoise TERRIER, David VANNIER, Carine BARDOU, Léa TERRIER, Chloé BRANCHEY, Annick COUTER, Philippe REMOND, Daniel CLEMENT, René GOETSCHY, Françoise GACHON.

<u>Absents excusés</u>: Béatrice BREVET (a donné pouvoir à Jean-Philippe FAVROT), Bruno RAVAT (a donné pouvoir à Philippe FERRAND), Daniel CLEMENT (a donné pouvoir à Annick COUTER), LA Duy Giang, Eric RACCURT.

Les membres présents forment la majorité des conseillers municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.2121-17, 20 et 21 du code général des collectivités territoriales.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 heures,

Monsieur René GOETSCHY est désigné secrétaire de séance en conformité avec l'article L.2121-15 du même code.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 MAI 2021

L'assemblée approuve à l'unanimité le compte rendu de cette séance du 4 mai 2021.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE EN FAVEUR DE L'ACADÉMIE DE LA DOMBES

Rapporteur Madame Sylvie MARQUES:

PREND CONNAISSANCE du courrier émanant de l'Académie de la Dombes, en date du 10 mars 2021, sollicitant l'obtention d'une subvention exceptionnelle. L'Académie de la Dombes réalise une revue qui est diffusée à 9000 exemplaires gratuits et notre commune en bénéficie. Un recueil riche d'informations qui est mis à disposition de nos administrés.

EST INFORMÉ qu'au regard de la distribution gratuite de cette revue de qualité par l'Académie de la Dombes, il est proposé d'octroyer à cette entité une subvention exceptionnelle de 150 €. La revue est remise systématiquement, en mairie, aux nouveaux arrivants sur la commune.

Carine BARDOU souhaite savoir si l'Académie est preneuse d'articles concernant notre territoire, qu'elle pourrait publier au sein de sa revue.

Monsieur le Maire stipule à l'assemblée qu'effectivement nous pouvons transmettre à cette dernière des propositions d'articles qu'elle prendra en compte.

DECIDE, à l'unanimité, de verser une subvention exceptionnelle de 150 € à l'Académie de la Dombes.

DIT que les crédits sont inscrits au compte 6574 du budget général 2021 de la commune.

CONVENTION DE PORTAGE FONCIER ET DE MISE À DISPOSITION AVEC L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER (EPF) DE L'AIN – ACQUISITION DE LA PARCELLE C 3099

Rapporteur Monsieur le Maire :

ENTEND Monsieur le Maire rappeler que la Commune a sollicité l'Etablissement Public Foncier de l'Ain pour l'acquisition de la parcelle cadastrée C 3099 située 273, route de Genève sur la commune de Béligneux.

PREND CONNAISSANCE que lors de sa séance du 23 février 2021, le conseil d'administration de l'EPF de l'Ain a décidé de procéder à l'acquisition de ce tènement sur la base d'une évaluation communiquée par le service de France Domaine, soit la somme de 248 620 € HT (frais de notaire et autres en sus).

Ce tènement est situé sur un secteur stratégique du développement de la commune à moyen et long terme, et son acquisition permettra de renforcer le développement économique du territoire par l'implantation de commerces au cœur de ville.

EST INFORMÉ des termes stipulés au sein des conventions de portage foncier et de mise à disposition. La convention de portage vaut promesse d'achat entre les parties et prévoit notamment :

- L'acquisition par l'EPF de l'Ain de la parcelle cadastrée C 3099 d'une superficie totale de 1 158 m², située 273, route de Genève à Béligneux ;
- L'engagement de la commune de Béligneux à rembourser à l'EPF de l'Ain, la valeur du stock, au terme des 4 années de portage. Possibilité de prolonger la durée de portage de deux, quatre, six ou huit ans selon les conditions prévues par le règlement intérieur ; à cet effet un avenant à la présente convention devra être régularisé;
- Le paiement par la commune des frais de portage correspondant à 1,50 % HT du capital restant dû par an ;
- Le remboursement immédiat à l'EPF de l'Ain des frais annexes non stockés, tels que la taxe sur les logements vacants, des charges de propriété, menus travaux, frais d'avocats...

La revente du bien au profit de la Commune ou de tout organisme désigné par ses soins, interviendra avant affectation définitive au projet d'urbanisme à venir.

Parallèlement à cette convention de portage foncier et afin de permettre une gestion efficace et à coûts minimisés, une convention de mise à disposition est également établie avec l'EPF de l'Ain, pour un durée égale à la durée de portage du bien par l'EPF de l'Ain.

Cette mise à disposition permet la location du bien, par la commune, durant la durée du portage par l'EPF de l'Ain. En revanche, la commune ne peut engager des travaux tant que le bien n'a pas été entièrement remboursé à l'EPF de l'Ain.

PREND CONNAISSANCE que le remboursement est possible par anticipation à tout moment.

EST INFORMÉ que l'appartement que la commune espérait récupérer, par le biais d'une procédure de bien sans maître, situé place de la Valbonne, ne pourra aboutir. En effet, des ayants droit ont été retrouvés et acceptent la succession. Par conséquent, le bien porté par l'EPF de l'Ain nous permettra de bénéficier d'un logement d'urgence malgré un accès difficile.

DECIDE, à l'unanimité :

D'ADOPTER la convention de portage foncier entre l'EPF de l'Ain et la Commune de Béligneux pour l'acquisition de la parcelle cadastrée C 3099 aux conditions indiquées ci-dessus ;

D'ADOPTER la convention de mise à disposition de ce bien à la Commune de Béligneux ;

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer ces deux conventions ainsi que tout document s'y rapportant.

ENQUÊTE PUBLIQUE SUITE A LA DEMANDE DE LA SCI EXETER III FRANCE 1 RELATIVE À L'EXPLOITATION D'UN ENTREPÔT LOGISTIQUE SITUÉ SUR LA COMMUNE DE BRESSOLLES

Rapporteur Monsieur le Maire :

L'Assemblée DECIDE à l'unanimité, d'ôter ce point de l'ordre du jour du présent conseil et de le reporter au conseil du 5 juillet 2021. Les membres présents souhaitent avoir plus d'éléments avant d'émettre un avis.

CHARGE Monsieur le Maire de recueillir des informations pour le 5 juillet.

ECHO DES COMMISSIONS

Commission : Bâtiments, voirie, environnement et patrimoine Rapporteur Monsieur Philippe FERRAND

- 1) Rond-point du village en phase d'achèvement : les plantes seront mises en place ainsi que deux pots de couleur,
- 2) Place du véhicule funéraire : les travaux s'achèvent (gravillons remis sur l'espace et terre ensemencée dans les jours à venir.),
- 3) Les travaux concernant le retournement du groupe scolaire vont démarrer,
- 4) Concernant le groupe scolaire de la maternelle : la métallisation des sols aura lieu la semaine 29 et le changement des portes fenêtres se fera sur la semaine 28,
 - (Pour information la métallisation restaurera les sols qui sont devenus poreux avec le temps et surtout difficiles d'entretien),
- 5) Portail parking groupe scolaire en phase de finition : il n'est pas encore mis en fonction au regard de l'organisation à mettre en place pour les différents intervenants. Il sera fermé de 19h00 à 7h00. Les parents qui viennent récupérer leurs enfants pourront ainsi bénéficier de ce parking. Cette installation permettra la distribution de 10 bips aux différents utilisateurs. Une horloge est mise en place sur l'ancien portail pour une gestion à l'identique du nouveau. Un digicode est également installé afin de limiter la distribution de bips. Dans 15 jours le parking sera fermé,
- 6) La semaine 23 sera le début des travaux de réaménagement de l'accueil et du service Urbanisme : cloisons, électricité, pose d'une gâche électrique dans le cadre du renforcement du plan Vigipirate à l'accueil.
 - Durant les travaux d'aménagement, l'accueil du public se fera dans le bureau des adjoints situé face à la porte d'entrée,
- 7) Le carrelage du parvis de la mairie sera réalisé en juillet,
- 8) Démarrage de l'aménagement de la cour des pièces du patrimoine avec la pose d'un abri tout le long de la façade afin d'entreposer le matériel présent en mairie. Le fait de libérer de la place en Mairie permettra de rapatrier les produits ménagers des écoles pour une meilleure gestion des stocks. Il est rappelé que l'entreprise MONNET SEVE a fait un don de bois dans le cadre de la réalisation de l'abri, ce qui permettra de limiter le coût de la réalisation,
- 9) Le tracteur, pour les services techniques, a été commandé ; il sera livré prochainement. Ce dernier servira en priorité à l'entretien des talus et permettra de limiter l'intervention de prestataires extérieurs.
- 10)La prochaine commission des bâtiments aura lieu en juin, elle sera dédiée complètement aux cimetières ; amélioration de l'esthétique et partie administrative à mettre en place avec reprises de concessions.

Commission : Urbanisme et sécurité

Rapporteur Monsieur Jean-Gérard MAURICE

1. <u>Le 5 Juin : 2^{ème} réunion de La Police d'Urbanisme</u>,

Secteur Béligneux-La Valbonne :

Point sur la régularisation des piscines non déclarées :

- 14 réponses sur 19 courriers envoyés :
- délai fin juin pour les autres réponses en attente ;
- rappel à faire dans un premier temps par téléphone pour un délai maximum à fin juillet.

Dans l'ensemble les propriétaires sont de bonne foi et régularisent leurs dossiers.

- > Secteurs Chânes et Béligneux Village :
- Poursuite des investigations cet été, selon les disponibilités des membres de la commission.

• La 2^{ème} vague de courriers envoyés aux propriétaires se fera fin septembre.

2. Révision PLU Rencontre le 3 juin des cabinets retenus :

Nous avons reçu les cabinets de l'Atelier du Triangle et Reflex Environnement ainsi que le CETIAC (Compensation et d'Etude d'Impact Agricole Conseil).

Nous devons rendre compatible notre Plan Local d'Urbanisme datant de 2013 avec les objectifs de développement et des nouvelles législations en vigueur.

Une première phase de l'étude consiste à la réalisation d'un diagnostic territorial sur les thèmes « économie, environnement, mobilités, habitat, équipements » afin d'intégrer les futurs projets communaux. Celle-ci durera 6 mois environ (visite de terrain, rencontre avec les agriculteurs, réunion de travail...).

Puis ce travail sera présenté lors d'une réunion publique en fin d'année 2021.

Avec de nombreux échanges cette étude se poursuivra jusqu'à fin d'année 2023.

Une visite de notre commune et des différents quartiers avec l'explication de nos futurs projets a conclu cette rencontre enrichissante.

3. TERRAINS COMMUNAUX QUARTIER LE FOLU - Cahier des charges

La commission a poursuivi ses réflexions sur l'organisation d'un futur aménagement des terrains, situés derrière l'EHPAD, afin que les habitations futures deviennent accessibles à différents budgets. Suite aux précédents échanges d'idées, nous avons pensé diviser ces terrains en 4 zones pour inclure :

- <u>Une zone à forte densité</u>: R+1 petit immeuble collectif et maisons mitoyennes : environ 20 à 25 logements.
- <u>Une zone à moyenne densité</u> : maisons individuelles et mitoyennes par garage : environ 15 lots.
- ➤ Une zone à faible densité : maisons individuelles, libre constructeur : environ 15 lots.
- Une zone espace vert collectif: aire de jeux / potager etc...
- ➤ De plus création de rues avec mode doux, accès piétonniers pour relier la parcelle préemptée et une rue reliant La Montée de Béligneux pour désenclaver ce quartier.

Des réunions seront organisées pour que chaque commission puisse réfléchir à ce cahier des charges et à l'aménagement futur de ce quartier ; l'ensemble des idées nous aidera à définir les axes de cet aménagement, pour recevoir les promoteurs.

Nous verrons avec l'Agence d'Ingénierie de l'Ain et l'Etablissement Public Foncier de l'Ain pour nous donner des contacts sérieux.

4. DEMATERIALISATION DE L'URBANISME

Nous vous informons qu'à partir de Janvier 2022, les dossiers de permis de construire et demandes préalables devront être faits de façon numérique.

Le public sera prévenu, au dernier trimestre, par le biais du bulletin municipal. Cela se fera progressivement, et des postes informatiques seront installés à l'accueil pour les pétitionnaires.

Cela passe par des achats d'équipements informatiques nécessaires pour consulter tous les documents et plans, tels que PC 27", 55" interactifs, tablette, petites fournitures, avec formation du personnel. Budget prévisionnel 10 000 €.

Une rencontre est prévue courant juillet avec le service Urbanisme de la 3CM et notamment Monsieur Rollin qui nous apportera des indications précieuses pour cette future organisation.

Jean-Philippe FAVROT informe l'assemblée que la commune bénéficiera d'une subvention plus importante que celle prévue initialement, de la part de la 3CM, dans le cadre de l'informatisation du service urbanisme. L'intercommunalité a décidé d'octroyer une somme plus importante suivant la démographie des communes de son territoire.

Commission Santé et Social

Rapporteur Monsieur Gontran BROZZONI

- Choix du partenaire pour la recherche de médecins pour la commune : La société RemplaFrance a été retenue ; ce partenariat permettra une annonce sur les réseaux spécialisés et un accompagnement jusqu'à l'installation de professionnels. Le montant de la prestation est de 1 200 €.
- Etat des lieux sur l'avancement du projet de relogement du Bâtiment Dynacité situé au 206, route de Genève.
- Il sera assuré une distribution de tracts auprès de nos administrés afin d'établir, suivant les réponses données, une liste de personnes fragiles à contacter. Actuellement une seule personne inscrite.

Une rencontre a eu lieu récemment avec la SEMCODA concernant le bâtiment de la commune. Lors de cet échange, il a été communiqué que la régie serait désormais assurée par l'entité de Bourgoin Jallieu à compter du 1er juin.

Commission enfance et jeunesse

Rapporteur Madame Aurélie VANNIER

Côté scolaire :

Pendant les vacances d'été, à l'école maternelle, 14 portes fenêtres vont être changées, elles seront en alu. Il sera également procédé à la métallisation des sols linos des 6 classes, de la salle de motricité et des deux dortoirs.

Une nouvelle directrice prendra ses fonctions dès la rentrée scolaire 2021/2022, la directrice actuelle titulaire du poste ayant demandé sa mutation.

Des volets bios climatiques seront installés sur les 38 fenêtres des classes donnant côté sud de l'école élémentaire.

La commission scolaire et jeunesse se réunira après les deux conseils d'école qui se dérouleront les 14 et 17 juin afin d'analyser les demandes.

Côté petite enfance :

La crèche « les petits chaperons rouges » change de gestionnaire à compter du 1er septembre 2021. Le ministère des Armées qui est désormais propriétaire de la crèche confie sa gestion à l'IGeSA (Institution de Gestion Sociale des Armées). 6 berceaux sont réservés pour les extérieurs.

Commission : Communication, informatique, associations et vie économique Rapporteur Madame Sylvie MARQUES

Deux rencontres ont été organisées avec les associations afin d'aborder la faisabilité de l'animation du 8 décembre.

Le 3^{ème} bulletin municipal est en préparation, il sortira en juillet.

L'exécutif a décidé, en bureau d'adjoints, de faire un geste en faveur des restaurateurs de la commune possédant une terrasse et avec qui nous avons des conventions. Ces derniers bénéficieront d'une gratuité de 6 mois pour l'implantation de leur terrasse. Une aide appréciée de tous pour le relancement économique.

Sur notre territoire, l'ensemble des restaurateurs redémarre leur activité.

Commission jeunesse

Rapporteurs Mesdames Chloé BRANCHEY et Léa TERRIER

Les actions en cours :

- Livret de jeux pour les jeunes : quizz de culture sur le village ③ presque finalisé ; lancement courant Juin (avec petite récompense pour les participants : livre du village ou bonbons),
- collaboration avec l'association les Lônes : une semaine d'activités est prévue en juillet (ouvert à tous les jeunes du village),
- collaboration avec la commission santé/social pour des projets sociaux en commun : les boîtes à chaussures,
- création d'un instagram de la commission jeune : beli_com_jeune autogéré par les jeunes pour une communication différente de celles existantes.

QUESTIONS DIVERSES

EST INFORMÉ que le 10 juin Monsieur le Maire recevra une délégation de la base de défense pour une présentation de la commune. Lors de cet échange il sera abordé l'éventuelle rétrocession de terrains appartenant à l'État en faveur de la commune pour le développement de modes doux sur le secteur de Chânes.

Jean-Philippe FAVROT informe l'Assemblée que lors du prochain conseil du 5 juillet la communauté de communes fera une intervention pour présenter le projet de territoire.

Il intervient également pour apporter des précisions quant au "couac" qui s'est produit récemment quant à l'aire de grand passage des gens du voyage. Il rappelle que les deux communautés de communes la 3CM et la CCMP ont décidé l'installation d'une aire de grand passage commune à la jonction des deux territoires. Pour l'année 2021 cet aménagement a été installé sur l'emplacement définitif mais provisoirement pour une mise en service définitive en 2022. Une polémique a été soulevée quant à l'installation de barbelés sur deux côtés de cette aire et notamment sur les côtés jouxtant une entreprise. La décision quant à l'installation des barbelés a été unilatérale à la propre initiative de la CCMP et stipule que la 3CM n'a en aucun cas participé à cette décision. Il rappelle que suite à la polémique les barbelés ont été enlevés.

Monsieur le Maire lève la séance à 20h40